

AFFAIRE N° 2

AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE PRIMAIRE DE MONTGAILLARD

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La sortie de l'Ecole Primaire de Montgaillard, sur la Route de Montgaillard, constitue un danger pour les élèves.

La Municipalité envisage d'améliorer la sécurité sur la portion de route qui borde cette école :

- par la création d'aires de stationnement réservées,
- par l'aménagement d'une encoche de bus,
- par l'agrandissement des trottoirs, par le recul des clôtures,
- par la création d'un accès approprié pour les élèves,
- par la reconstruction des murs et grillages.

Le projet est évalué à 450 000 F T.T.C..

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 14 NOV. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

